



MOBILITÉ
AVE

Le 01 avril 2021

MOBILITÉ AU FIL DE L'EAU 2021-2



ICNA.JOBS / LE PORTAIL DE LA MOBILITÉ DES ICNA

Retrouvez toutes les infos relatives à la mobilité :

- Les avis de vacance d'emplois dès leur parution
- Campagnes de mobilité ou mobilité au fil de l'eau
- Critères de recherche géographiques ou fonctionnels
- Notifications personnalisées pour ne rien rater

Tous les AVE ouverts aux ICNA sur  www.icna.jobs

DATE LIMITÉE DE CANDIDATURE : 29 AVRIL 2021

PROCÉDURE À UTILISER POUR POSTULER

Les candidatures se font via SiRh.

En cas de difficultés techniques ou d'impossibilité à postuler via SiRh, les documents peuvent être adressés à DSNA/SDRH par mail à :

sdrh-mobilite-icna-ld@aviation-civile.gouv.fr.

Seules les candidatures avec une fiche remplie conforme et envoyées depuis l'adresse mail professionnelle de l'agent seront prises en compte.

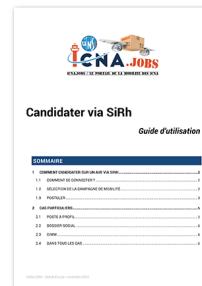
Les agents qui demandent une prise en compte de leur **situation sociale ou médicale** dans le cadre de la mobilité doivent se rapprocher de l'assistante sociale ou du médecin de prévention avant la date limite de candidature fixée au 6 décembre 2020.

POSTULER SUR UN POSTE HORS-SALLE

Les candidats sur ces postes hors-salle, considérés par l'administration comme « à profil », sont invités à joindre à leur candidature **un CV et une lettre de motivation**.

Ils se doivent également de prendre formellement contact avec l'encadrement, même s'ils connaissent déjà parfaitement les fonctions du poste, afin d'organiser un entretien, qui pourra se dérouler par téléphone ou visioconférence lorsqu'une rencontre n'est pas possible.

CANDIDATER VIA SIRH - Guide d'utilisation



Retrouvez les étapes nécessaires

- Se connecter à SiRh
- Postuler sur un AVE
- Poste à profil
- Dossier social
- CIMM

 icna.jobs/sirh

CRITÈRE "ICNA CHEF DIV OU PPL 9"

Compte-tenu du passage à trois grades, lors de la fusion des grades PPL et DIV, les critères statutaires à respecter pour accéder à certaines fonctions ont été modifiés, mais les intitulés des restrictions affichées sur les AVE n'ont pas été mis à jour dans le SiRh.

Sont considérés comme éligibles aux postes C/D/P+9 :

- Les ICNA en chef,
- Les ICNA nommés divisionnaires avant le 1/1/2019,
- Les ICNA nommés divisionnaires après le 1/1/2019 dont le cumul des années de divisionnaire et principal (avant le 1/1/2019) est supérieur ou égal à 9 ans.

CRNA

CRNA-E

Reims	1 Adjoint au chef de centre	ICNA, AC84, IEE, IEssa, IPEF	AVE N°114513
-------	-----------------------------	------------------------------	--------------

CRNA-N

Athis-Mons	1 Chef de service Exploitation	ICNA, AC84, IEEAC	AVE N°114258
------------	--------------------------------	-------------------	--------------

SNA

SNA-NE

Strasbourg	1 Chef de service Exploitation	ICNA, AC84, IEEAC	AVE N°114454
------------	--------------------------------	-------------------	--------------

DO

Athis-Mons	1 Chef de pôle DOM2/GEF	ICNA, AC84, IEEAC	AVE N°114493
	1 Chef de pôle DOM3/ATM	ICNA, AC84, IEEAC, IEssa	AVE N°114494

DTI

Toulouse	1 Chargé de mission	ICNA, AC84, IEE, IEssa, IPEF	AVE N°114459
----------	---------------------	------------------------------	--------------